

Groupe de travail Austerlitz

Réunion du 13 janvier 2015

LISTE DES PARTICIPANTS		
VILLE DE PARIS		
Cabinet A. HIDALGO		Frédéric LUCCIONI
Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Annick BIZOUERNE, Anne GOMEZ
Mairie du 13ème arrondissement		Bénédicte PERFUMO
SEMAPA		
Direction générale		Jean François GUEULLETTE, Sandrine MOREY
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
Direction de la Programmation et de l'Urbanisme		Ludovic VION, Christophe BAYLE, Salomé BOYER,
Direction des Infrastructures et de la Construction		Jean Louis GERBENNE, François VALOUR, Laurent DUMAS
AUTRES INSTITUTION		
Agence MOM Architecture		N. THURIN, B. GORRIDGE, A. PORTNOI
ARTELIA		H. AVEROI
REICHEN & ROBERT & ASSOCIES		S. SARI
LOCUSCAPE PAYSAGISTES		A. ROMANI
PERSONNALITES EXTERIEURES		
Garant de la concertation		Bertrand MEARY
Personne qualifiée		Bertrand AVRIL
BUREAU DES ASSOCIATIONS		
Chargé de mission		Yann RENAUD
REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS		
ADA 13		Françoise SAMAIN
Association des usagers des transports et de la rue		Jacques STAMBOULI (excusé)
ALFBF		Dominique MACAIGNE

CONSEILS DE QUARTIER		
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOQ

La séance est ouverte à 17 heures 50.

François HÔTE salue les membres du groupe de travail.

I. Évolution des espaces publics du secteur Austerlitz sud

Solène SARI rappelle quelles sont les grandes orientations du projet urbain.

Du côté Seine, la façade existante a un adossement homogène et 3 percées relient l'avenue au quai de la Seine. Le projet conserve ces 3 percées et des points de vue ont été ajoutés afin de faire entrer la lumière et le regard. Le concept s'appuie sur les principes de :

- fractionnement du bâti ;
- entrée de la lumière ;
- élargissement de l'espace public grâce à des placettes ;
- vue sur les voies ferrées ;
- parcours dynamique pour le piéton avec une succession de vues multiples.

Le travail sur l'ensemble de l'avenue a porté sur les percées et sur le fractionnement du bâti, en apportant une transparence du socle sur les rez-de-chaussée. De plus, un travail sur des porte-à-faux met en retrait les espaces construits pour permettre au regard de filer de manière plus ample.

L'avenue a été conçue d'une perspective haussmannienne en travaillant sur une succession de parcours avec des vues multiples. Le cahier des charges général prévoit pour ce faire un travail sur la strate basse (socle, RDC et R+1). Cela passe par les porte-à-faux, les commerces de proximité et la mise en valeur de halls d'entrée. Les échelles sont mélangées, par exemple entre un hall d'accueil de bureaux et des commerces de proximité ou des restaurants.

Par ailleurs, le concept de balcon vert ou bande végétale concerne la dimension végétale dans les espaces publics comme dans les lots avec des terrasses végétalisées et l'installation de jardins dans les espaces libres.

1.1 Le bâti du secteur Austerlitz sud

Un travail sur le fractionnement apporte une façade discontinue, rythmée par les ruptures et les retraits. La variété volumétrique vient en contrepied de la façade d'en face, orientée vers le sud. En ce qui concerne la proportion des îlots et des espaces publics et privés, il est souhaité d'instaurer des ruptures au sein des îlots, en parallèle d'un dialogue en termes de volumétrie entre les différents lots.

Les boîtes media (mediabox) introduites viennent en contrepied de cette réflexion par strates. Ces éléments lumineux introduisent une échelle différente. Ils rythment cette longue avenue pour rompre l'échelle importante des bureaux. Les porte-à-faux doivent pour leur part laisser passer la vue et assurer un traitement de surface qualitatif.

La différence entre le corps, le socle et l'attique réside aussi dans la matérialité. Le socle et l'attique seront davantage conçus avec des matériaux différents qui laissent passer la lumière naturelle.

1.2 Les lots en cours de réalisation

Le lot A11, forme la tête de proue de l'avenue. Il entre en relation avec métro aérien. Sa morphologie est différente de celle des autres lots car ce lot est plus petit que les autres. Le bâti respecte la composition par strates avec des jeux de retraits et un traitement de façade uniforme mais ondulée pour assurer des variations de lumière et de matières.

Le lot A9B est plus important en termes de volumétrie. 2 rubans s'y entrelacent. La première boîte media s'y trouve : son traitement architectural est très différent de celui du corps principal du bâtiment conformément au cahier des charges de Bernard Reichen.

Le lot A9A2 est séparé du lot précédent par un espace public. Ce lot est organisé avec une façade à l'alignement sur l'avenue Pierre Mendès-France avec 2 failles, dont l'une tout hauteur et l'autre à mi-hauteur, qui créent les ruptures souhaitées. Cette fragmentation provient également de l'usage de différents matériaux de façade (bois et béton). Ce lot présente une façade très urbaine sur l'avenue et est plus paysagé à l'intérieur (jardin visible depuis la rue).

Le lot A9A1 fait valoir un travail original sur la mediabox. Celle-ci est orientée sur de grandes fenêtres. Un artiste a été associé à la prestation de ses façades.

Le lot A2 est le dernier de l'avenue. Le cahier des charges reprend les éléments précédemment présentés.

François HÔTE rappelle que les projets exposés ont déjà été présentés en concertation.

Françoise SAMAIN observe que les halls semblent importants dans la conception de l'animation de cette avenue. Elle craint la création de halls sinistres ou de restaurants d'entreprise alors que les halls doivent être vivants et importants pour la collectivité. Il faudrait donc soigner la conception des halls.

Solène SARI en convient. Cela faisait partie des cahiers des charges transmis aux architectes. Certains halls comme celui du lot A9a1 ont été organisés en transparences depuis l'avenue sur le site de l'hôpital de la Salpêtrière.

Ludovic VION rappelle que des locaux commerciaux sont toujours réservés au rez-de-chaussée. De plus, tous les halls sont traversants et permettent de bénéficier d'une vue sur les jardins. La perméabilité exposée par Solène SARI porte aussi sur les halls des immeubles. Ce thème se retrouve interprété de manière différente chez les différents architectes. Certains halls abritent une cafétéria. Il ne faut pas oublier que l'usage de ces halls restera du ressort des entreprises qui s'installeront dans les bâtiments.

Françoise SAMAIN souhaite obtenir des précisions sur les mediabox.

Solène SARI explique que les mediabox sont des éléments dont l'échelle est différente de celle de la façade. De plus, leur traitement diffère de celui du bâtiment. Une mediabox pourra être un commerce ou des bureaux. Il sera possible de les éclairer : cette option sera suggérée aux occupants. Les mediabox représentent ainsi un outil supplémentaire pour introduire un effet d'échelle différent et assurer une diversité urbaine, qui peut aller jusqu'à la diversité d'usage au sein d'une même entreprise.

II. Point d'actualité sur le lot A2, en tête de l'avenue Pierre Mendès-France

2.1 Le siège du groupe Le Monde

Frédéric LUCCIONI rappelle que ce lot est resté très longtemps en suspend et différents projets ont été formulés. La Ville s'est intéressée à l'opportunité offerte par le groupe Le Monde qui a sollicité la Ville pour identifier un site pouvant accueillir son nouveau siège, aujourd'hui situé boulevard Auguste Blanqui. Le groupe Le Monde manifeste la volonté de s'ancrer à Paris et a l'ambition de regrouper l'ensemble des rédactions du Monde, Télérama, Nouvel Observateur, Huffington Post, La Vie, Rue 89, et un studio TV dans un même bâtiment. La Ville a donc songé au site de l'avenue Pierre Mendès-France. La présence du groupe Le Monde en tant qu'utilisateur marquerait ce quartier de son empreinte. De plus, ce site répondrait aux attentes de ce groupe en matière de localisation de l'ensemble de ses branches. Il a donc très rapidement été décidé de proposer ce site au groupe Le Monde. La discussion de gré à gré engagée avec ce dernier a abouti à la signature d'un acte en fin d'année.

Le Groupe Le Monde a ensuite engagé un processus de choix d'un architecte. Il a organisé dans des délais très restreints une consultation avec quelques architectes présélectionnés. Un maître d'œuvre a récemment été désigné pour assurer la construction du bâtiment. La Ville a accepté le calendrier du groupe Le Monde car l'apport d'une réponse favorable à leur projet représente un véritable enjeu.

Frédérique LECOQ souhaite savoir pour combien de temps le groupe Le Monde s'ancrera dans le XIIIème arrondissement.

Frédéric LUCCIONI répond qu'actuellement Le Monde est locataire et estime que la décision prise par le groupe Le Monde d'acheter son propre siège et pour y installer l'ensemble de ses organes de presse correspond à un signe de pérennité.

Ludovic VION rappelle que ce bâtiment entame la séquence des bâtiments sur l'avenue Pierre Mendès-France, d'où une réflexion sur l'enjeu d'un bâtiment qui n'est pas ainsi situé. Il s'agit d'un bâtiment anodin, ni par sa situation, ni par son utilisateur.

6 différentes équipes, dont 2 françaises, ont travaillé sur le projet de bâtiment pour le siège du groupe Le Monde. Il s'agit d'un programme de 19 500 mètres carrés de bureaux. Pour l'heure, les architectes n'ont fait que définir des tendances et des pistes de réflexion.

Ludovic VION présente tout d'abord des images du travail du cabinet norvégien Snøhetta. Ce projet, qui associe la forme du parallélépipède à celle de la sphère, réserve un espace libre au sein de la parcelle et dégage un espace paysager qui apparaît en balcon sur l'avenue Pierre Mendès-France. Les plans des bureaux n'ont pas été définis à ce stade mais les architectes ont toutefois réfléchi aux méthodes de travail d'une rédaction.

En réponse à une observation sur l'absence de signal vertical, Frédéric LUCCIONI ajoute que toute édification d'un signal affirmé au-delà du plafond de 37 m ne serait pas en conformité avec le PLU de Paris.

Ludovic VION précise que Snøhetta souhaite recourir à plusieurs produits verriers en jouant sur des effets de moirages et de reflets pour les façades.

Ludovic VION présente ensuite le projet de l'équipe Hardel et Lebihan qui a travaillé à partir de la forme du cube. Les identités des différents titres du Groupe trouveraient leur expression au travers des mediabox.

L'architecte japonais Shigeru Ban a pour sa part élaboré son projet autour du travail du bois qui donne à l'édifice son identité et sa matérialité.

Le cabinet danois 3XN a présenté un projet qui, tout comme celui de Snøhetta, se base sur la rencontre entre le parallélépipède et la sphère. Il prévoit une place demi-sphérique le long de l'avenue Pierre-Mendès-France.

Le britannique David Chipperfield a quant à lui travaillé sur le registre d'un parallélépipède horizontal.

Dernièrement, le projet de Manuelle Gautrand prévoit un effet de pont. La relation entre les 2 bâtiments ne serait pas assurée par une passerelle mais par un plateau de bureaux avec un jardin en toiture. Les bâtiments sont organisés autour de 3 modules qui forment des équerres.

Frédéric LUCCIONI précise que la livraison du bâtiment est prévue à la fin 2017 pour une installation du groupe Le Monde au début de l'année 2018.

Frédérique LECOQ souhaite savoir s'il faut attendre la fin des travaux de ce siège pour poser la marquise.

François VALOUR répond que les 2 chantiers de l'immeuble et de la marquise seront coordonnés. L'objectif consiste à livrer la marquise au plus tôt.

Bertrand MEARY note que le respect du calendrier du groupe Le Monde n'interdit en rien une phase de dialogue et de concertation entre les mois de février et de mai.

Frédérique LECOQ remarque que l'arrivée de ce bâtiment aura une influence sur les flux et le trafic. Son insertion dans le quartier aura ainsi des incidences, positives comme négatives.

Frédéric LUCCIONI indique que la Ville s'inscrit dans une logique de partenariat avec Le Monde. Elle signe un acte financier et travaillera sur le projet urbain. Il n'existe aucune raison pour que les représentants du groupe Le Monde ne s'inscrivent pas dans cette même logique.

Bertrand MEARY recommande d'étudier le calendrier de la concertation.

2.2 Les aménagements paysagers

2.2.1 Espaces Publics

Anne PORTNOÏ architecte en charge de l'aménagement des espaces publics de la rive sud de la dalle de l'avenue Pierre Mendès France rappelle que l'identité de ce quartier se base avant tout sur les porosités avec des immeubles-îlots. Un travail sur la multiplication des espaces publics de petite dimension a été engagé : ces espaces ont un caractère quasiment domestique et sont intitulés « Salons ». Il faut prendre en considération les 4 percées suivantes :

- la percée Salpêtrière ;

- la place des Métiers ;
- le parvis en face de la rue Paul Klee ;
- la percée Fulton.

Il a été décidé de travailler sur les continuités des matériaux de revêtement entre les espaces publics et les espaces ouverts privés. Le prolongement visuel ainsi offert permettra d'élargir l'espace fréquenté de ces percées.

Deuxièmement, l'occupation des espaces publics vise à éviter le stationnement. Les espaces publics seront alors occupés par des espaces végétalisés (Salons). Les espaces restant sont partagés entre la circulation des piétons et une circulation de véhicules pour les livraisons, les accès parking et la circulation des pompiers. Le stationnement sauvage ne sera pas autorisé. De très grandes surfaces de stationnements pour les vélos sont prévues dans les immeubles.

La surface totale des espaces plantés s'élève à 520 mètres carrés, répartis entre :

- 120 mètres carrés sur la place des Métiers ;
- 350 mètres carrés sur le parvis ;
- 50 mètres carrés sur la percée Fulton.

La percée Salpêtrière sera pour sa part simplement plantée d'arbres.

La lisibilité des continuités entre l'espace public et l'espace privé s'effectue à travers le revêtement de sol qui sera le même dans l'espace public et dans l'espace privé ouvert sous les porte-à-faux. Le revêtement sera en pavé de granit flammé. 2 dimensions de pavés et 3 tons très proches de granit seront mélangés afin de créer un jeu d'homogénéité et de variété.

Les Salons sont dessinés comme des pièces dont le matériau tranche par rapport aux pavés. Le matériau choisi pour ces Salons est le béton brun clair ; il assure une continuité entre les assises et les sols. Ces Salons seront exclusivement piétons ; on y trouvera des jardinières et des espaces pour s'asseoir. 2 géométries de jardinières sont définies. Le principe de jardinière haute est retenu pour le parvis, avec des bancs continus (assise en béton et dossier en bois). Les jardinières basses à même le sol sont limitées par des bordures et définies par des bancs avec des dossiers en bois.

L'éclairage des voies, et notamment de la voie sud en balcon en cours de réflexion.

2.2.2 Végétaux

Annalisa ROMANI explique que 3 types de fosses sont créés. La fosse principale sera dédiée à la plantation d'arbustes, avec une profondeur d'1 mètre. La deuxième fosse sera dédiée aux arbres de petite et moyenne taille et les 2 dernières fosses aux arbres de grande taille. Il est proposé d'y planter des érables rouges.

Seule la percée Salpêtrière sera traitée de façon classique avec des arbres dans le trottoir. Une homogénéité dans le choix des végétaux sera recherchée pour les autres espaces, afin d'éviter une fragmentation. Une strate haute et une strate basse, en cohérence sur les 3 espaces, sont définies. Il est proposé de créer une palette chromatique variée tout au long des saisons. Les espèces persistantes seront nombreuses, d'où un effet verdoyant important. De même, l'effet de mouvement sera créé par des hauteurs variées. Il sera nécessaire de planter des essences robustes et résistantes en raison de la problématique

liée aux couloirs de vent et aux jeux d'ombre et d'ensoleillement. Une palette végétale est donc en cours d'étude : elle mêle des arbustes de tailles différentes, des vivaces ainsi que 18 nouveaux arbres implantés en strate haute.

Frédérique LECOQ suggère d'inclure des plantes aromatiques dans ces espaces.

Annalisa ROMANI explique que l'objectif consiste à créer un ensemble qui soit le plus homogène possible. L'introduction de plantes aromatiques dans un seul endroit romprait cette homogénéité.

Françoise SAMAIN conseille d'étudier si le vent est supportable dans ces espaces avant d'y aménager des salons, sans quoi personne ne s'y installera.

Anne PORTNOÏ répond que la dalle est construite : il faut aujourd'hui travailler en fonction des contraintes de cette dalle.

François HÔTE convient de la pertinence de l'interrogation sur la garantie de confort et d'usage de ces espaces.

Christophe BAYLE témoigne de la forte chaleur de cette zone d'une dalle à proximité d'un champ ferroviaire. Or la température diminue grâce à la création de fosses de terre végétale. Les jardins ont été conçus pour créer de l'ombre, de l'humidité et la fraîcheur nécessaires à l'ombre des immeubles.

Annalisa ROMANI rappelle que l'étude environnementale a montré que le vent impacte les façades Sud-ouest mais de manière modérée.

Bertrand MEARY souligne qu'il ne peut être question de revoir en permanence le projet. Mieux vaut cependant réserver pour l'avenir des évolutions de l'aménagement en fonction des comportements observés.

Frédéric LUCCIONI note qu'un espace végétal évolue au fil du temps. Il semble difficilement envisageable de livrer des espaces qui ne sont pas totalement finalisés, d'autant plus que ces espaces ne sont pas très grands.

Bertrand AVRIL demande ce qu'il en est du réaménagement de la bande centrale de l'avenue de France.

François HÔTE explique que les fosses ont été conçues de sorte qu'elles ne permettent pas un développement racinaire suffisant pour les ginkgos, d'où leur croissance ralentie. Une expertise a préconisé de réunir les fosses. (Nota : les fosses de l'avenue Pierre Mendès France sont dimensionnées différemment)

La séance est levée à 19 heures 35.